DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔ Arrondissement d'Aix-en-Provence

Envoyé en préfecture le 04/03/2024 Recu en préfecture le 04/03/2024

Publié le



ID: 013-211300504-20240228-DB_2024_012-DE



E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU 28 Février 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt huit février deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt deux février deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS: Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN

REPRESENTES: Violette ROMERA à Claire BLANC, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA,

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION
N° 2024-012

Subventions

Isolation thermique de l'Ecole Primaire Jacques Prévert – Demande de subvention au Département au titre du dispositif d'aide à la transition énergétique Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a conclu référence à la méthodologie ADEME sur l'ensemble des 2 grd publie le colaires commune

Envoyé en préfecture le 04/03/2024 Reçu en préfecture le 04/03/2024 gétique en

ID: 013-211300504-20240228-DB_2024_012-DE

Les travaux d'investissement à réaliser afin d'obtenir à terme un minimum de 40% d'économie d'énergie consistent à procéder à l'isolation de la façade par l'extérieur et à la rénovation des menuiseries.

Dans ce cadre, la commune souhaite déposer un dossier de subvention dont les travaux estimés à 251 750,00 € HT soit 271 081.60 € TTC peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de 60 % dans le cadre du dispositif d'aide à la transition énergétique.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aide à la transition énergétique	60%	151 050,00 €
COMMUNE LAMBESC	Autofinancement communal	40%	100 700,00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	251 750,00 €

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE ces travaux d'un montant de 251 750,00 € HT pour l'Isolation Thermique de l'école Primaire Prévert de la commune de Lambesc
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 60% dans le cadre du dispositif d'aide à la transition énergétique
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référant
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

Anne-Laure JOLY

Bernard RAMOND